

Intervention de Marie-Christine Baudouin

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Cher(e) collègue,

La question centrale n'est pas le prétendu « millefeuille » territorial, la question des compétences, les financements croisés, les prétendus gaspillages, ...

L'objectif essentiel de cette réforme est en effet de terminer un renversement mis en œuvre depuis plusieurs décennies.

De fait, de collectivités conçues pour répondre aux besoins des habitants d'un territoire, on passe à des collectivités conçues pour être les courroies de transmission de politiques au service du capital, des intérêts financiers.

Répondre aux besoins des habitants nécessitait à l'origine de conserver

- le principe de « libre administration » inscrit dans la Constitution,
- la « clause de compétence générale » permettant de mettre en œuvre, dans des domaines variés, des réponses aux demandes des habitants et qui nécessitait la mise en œuvre de services publics y compris de services publics locaux,
- Cela nécessitait de conserver une certaine autonomie fiscale des collectivités, qu'elles maîtrisent ainsi une grande partie de leurs ressources,
- et enfin, qu'elles soient élues au suffrage universel permettant une certaine expression démocratique et une responsabilité directe vis à vis des citoyens.

Mais progressivement, et sous tous les gouvernements, on s'est éloigné de ces principes :

- Avec la mise en place de contraintes de plus en plus fortes de la part de l'Etat pour imposer ses politiques (édiction de normes, contractualisation, transfert de responsabilités, ...),
- Avec une spécialisation complète des compétences des collectivités affaiblissant la « clause de compétence générale », clause conçue pour répondre aux nécessités du territoire et que certains veulent aujourd'hui supprimer,
- Avec la mise en cause de l'autonomie fiscale notamment avec le remplacement d'impôts par des dotations : pour la région Centre par exemple, la fiscalité directe ne représente plus que 25% des dépenses de fonctionnement !,

- Ou encore avec la mise en place de collectivités sans légitimité démocratique (intercommunalités, pays) et bien d'autres mesures.

Dans le même temps, l'Etat a diminué puis quasiment cessé son rôle de régulateur, de répartiteur et son rôle de cohérence et de cohésion nationales.

- Ainsi la péréquation a quasiment disparu :
- L'Etat dépense de moins en moins en matière d'aménagement du territoire pour aboutir aujourd'hui à la compétitivité des territoires et non à leur solidarité,
- avec la fin du contrat de croissance entre l'Etat et les collectivités avec la stagnation de l'enveloppe normée intégrant le FCTVA pour 2009,
- avec la déconnection des ressources des collectivités de l'économie réelle avec notamment les réformes successives de la TP,
- Et évidemment avec le transfert de compétences non compensés intégralement, ...

Tout cela conduit au creusement des inégalités entre les territoires et entre les citoyens.

Aujourd'hui, oui il faut réformer, oui il faut donner les moyens des ambitions pour nos collectivités. C'est pourquoi nous proposons :

En matière financière il faut permettre aux collectivités de disposer des moyens de leur libre administration.

- Avec un nouveau contrat avec l'Etat pour permettre un nouveau développement.
- Il faut mettre en place une péréquation financière assise sur l'économie d'aujourd'hui avec une fiscalité sur les placements financiers des entreprises dont le produit serait réparti équitablement entre les collectivités selon leur situation et leurs besoins (les actifs financiers de seules sociétés non bancaires étaient en 2006 de 4800 Milliards d'€uros, les taxer à 0,8% rapporterait plus de 38 Milliards d'euros).

En matière de compétences

- Il faut maintenir la clause de compétence générale pour toutes les collectivités et déterminer des échelons de coordination de différents projets avec la notion de collectivité pilote en certains domaines ou projets,
- Et mettre en place un principe de subsidiarité entre les différents niveaux territoriaux

pour l'organisation des collectivités

- Plutôt la faire comme résultat de coopérations approfondies entre collectivités que comme préalable autoritaire
- Il faut différencier l'organisation des collectivités selon les territoires et se baser sur le volontariat et l'avis des habitants concernés (référendums). Il n'y a pas de réponse unique sur l'ensemble du

territoire, il est nécessaire d'avoir une démarche de « libre consentement » plutôt que d'imposition.

En matière d'élections

- Nous sommes pour la généralisation du suffrage universel (pour les intercommunalités, « fléchage » des élus lors des élections municipales)
- et pour le scrutin de liste à la proportionnelle pour toutes les élections locales
- nous proposons de vivifier la démocratie représentative par la démocratie participative, avec une plus grande implication des citoyens dans les processus de décision.